



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 23/05/2025

France 2030 : Dispositifs médicaux - Lancement de l'appel à projets « Innovation DMI respectueux de l'environnement et stérilisation » pour soutenir l'émergence de solutions de stérilisation innovantes et l'écoconception des dispositifs médicaux

Yannick Neuder, ministre chargé de la Santé et de l'Accès aux Soins, et Marc Ferracci, ministre chargé de l'Industrie et de l'Energie, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, annoncent le lancement de l'appel à projets « Innovation DMI respectueux de l'environnement et stérilisation » dans le cadre du plan France 2030.

L'ÉTAT ACCOMPAGNE L'ÉMERGENCE DES DISPOSITIFS MÉDICAUX DE DEMAIN DANS DES SECTEURS À TRÈS FORT POTENTIEL

Dans le cadre de France 2030, les Grands Défis « Robotique chirurgicale / bloc opératoire augmenté » et « Dispositifs médicaux implantables » visent à faire émerger les technologies médicales de demain tout en renforçant la souveraineté sanitaire et industrielle de la France. Portés par une large concertation nationale ayant mobilisé plus de 220 acteurs de l'écosystème santé, ces deux défis stratégiques traduisent une volonté d'accélérer l'innovation, de structurer une filière industrielle française et de répondre aux grands enjeux de santé publique et de transition écologique.

UNE ACTION AMBITIEUSE POUR FAVORISER L'INNOVATION DANS LA STÉRILISATION ET L'ÉCOCONCEPTION DES DISPOSITIFS MÉDICAUX

Dans ce cadre, l'appel à projets « Innovation DMI respectueux de l'environnement et stérilisation » a pour ambition de réduire l'empreinte environnementale des dispositifs médicaux en soutenant des solutions de stérilisation innovantes et l'écoconception de dispositifs plus sobres, réutilisables ou recyclables. Il s'adresse aux entreprises et aux laboratoires qui développent des technologies alternatives à fort potentiel, comme le plasma à froid, le CO2 supercritique, les matériaux biosourcés, les emballages à impact réduit, etc.... En conciliant sécurité sanitaire et responsabilité environnementale, cet appel à projets place la France à l'avant-garde d'une santé plus durable et incarne l'une des priorités transversales de France 2030 : la décarbonation de notre économie.



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Cet appel à projets est opéré pour le compte de l'État par Bpifrance. Le cahier des charges sera accessible sur le site de Bpifrance dans les prochains jours.

CALENDRIER

- 15/10/2025 – Date de la 1ère relève

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier de candidature en ligne sur la plateforme de Bpifrance : <https://www.picxel.bpifrance.fr/projets>

Contacts presse

Cabinet de Yannick Neuder : sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr

Cabinet de Marc Ferracci : presse@cabinets.industrie.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement / Agence de l'innovation en santé : florence.gaudin@pm.gouv.fr – 06 61 99 62 63

Direction générale des Entreprises : presse.dge@finances.gouv.fr

A propos du plan d'investissement France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

À propos de Bpifrance



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais, leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : **[Bpifrance - Servir l'Avenir](#)**